

## Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley  
 - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint  
 Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint  
 Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis  
 300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT  
 Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2023/01 3f

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET TROIS, le 30 janvier, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 24 janvier 2023

**Présents** : Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier, Alain Roche, Philippe Vial, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Héléne Rossi, Claude Girard, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Fabienne Croze, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

**Suppléants avec voix délibérative** : Marc Giraud.

**Suppléants sans voix délibérative** : François Gaborit, Jean-Pierre Agresti.

**Pouvoirs** : Gilles Barbe à Danielle Montagnon, Ménéghin-Caprio Véronique à Caroline Fiorucci.

Votants : 36 Pour : 36

### OBJET : CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Considérant, la décision unilatérale de l'assureur précédent de mettre un terme de manière prématurée au contrat groupe d'assurance statutaire, le CDG38 a été contraint d'organiser sur un calendrier très serré un appel d'offres, afin de proposer une couverture en matière de risques statutaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le marché a été attribué au groupement Sofaxis / CNP. Il est proposé d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire 2023-2026 proposé par le CDG38 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2026, pour les agents CNRACL et les agents IRCANTEC.

Les risques garantis sont :

- Accident de travail / maladie professionnelle
- Maladie ordinaire
- Temps partiel thérapeutique
- Longue maladie / maladie longue durée
- Disponibilité d'office
- Maternité / paternité / adoption
- Décès

Les options retenues proposées sont les suivantes :

- **Agents CNRACL** : assurance sur traitement indiciaire + NBI  
 Décès, maternité, paternité, adoption, accident du travail et maladies professionnelles, longue maladie et longue durée : sans franchise  
 Maladie ordinaire : franchise de 30 jours  
 Taux de cotisation = 5.25%
- **Agents IRCANTEC** : assurance sur traitement indiciaire + NBI + un forfait de charges patronales de 40%  
 Décès, maternité, paternité, adoption, accident du travail et maladies professionnelles, longue maladie et longue durée : sans franchise  
 Maladie ordinaire : franchise de 20 jours  
 Taux de cotisation = 1,15%

Le coût global prévisionnel pour 2023 est 85 500 €.

S'ajoutent les frais de gestion du CDG38 qui s'élèvent à 0.12% de la masse salariale assurée, soit 3 147.52€

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Président à adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire 2023-2026 proposé par le CDG38 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2026 pour les agents CNRACL et les agents IRCANTEC.
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat d'assurance et tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 30 janvier 2023

Le Président

Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 31/2/23 et de sa publication 31/2/23